

QUAND L'UNION EUROPEENNE MET SES LOBBYISTES SOUS PRESSION

Les actions des groupes d'intérêt doivent être davantage contrôlables

Conjuguer l'Europe sur un mode plus transparent : cet enjeu essentiel s'invite au menu des travaux de la commission de Bruxelles. Le commissaire européen chargé des affaires administratives et de la lutte antifraude, Siim Kallas, attend le feu vert de ses collègues pour lancer une "initiative pour la transparence" qui entend s'attaquer à une question récurrente : faut-il réglementer le lobbying ?

En mars 2005, il s'était fait cinglant : "Les registres des organisations de lobbyistes actifs dans l'Union européenne ne fournissent que de maigres renseignements sur les intérêts qu'ils représentent et sur leurs sources de financement. Quant aux codes de bonne conduite, ils n'ont que peu de signataires et ne prévoient aucune sanction dissuasive."

Des propos guère appréciés par la Société des professionnels des affaires européennes (Seap), basée à Bruxelles, qui a mis en place ce type de code. "La Commission devrait d'abord faire le ménage chez elle et rendre ses

fonctionnaires moins vulnérables aux pots-de-vin", avait répliqué son responsable Rogier Chorus.

Depuis, Siim Kallas a quelque peu nuancé : "Le lobbying n'est pas une activité négative, au contraire. Mais il faut plus de transparence. Je ne souhaite pas aller vers une législation lourde et contraignante, néanmoins, si cela s'avère nécessaire, une législation ne peut être exclue." Revirement ou tactique ?

Bruxelles est en tout cas devenue la deuxième capitale mondiale des lobbyistes, après Washington. Selon les estimations de la Commission, ils sont près de 15 000 à graviter dans la capitale

belge autour des institutions européennes. Une activité lucrative qui produit entre 60 et 90 millions d'euros de revenus annuels. Aujourd'hui, Bruxelles est devenue incontournable pour les entreprises comme les ONG, qui veulent savoir ce qui se prépare, influencer les législations, les susciter, voire les tuer dans l'œuf.

En revanche, contrairement aux Etats-Unis, les lobbyistes bruxellois ne sont soumis à aucune obligation réglementaire.

D'où le sentiment que ce jeu d'influences se pratique dans le secret. Entre initiés.

Lobbycratie

"On n'est pas pour se cacher et vivre dans l'ombre", assure Philippe Blanchard, directeur général de Hill & Knowlton, l'un des cabinets les plus connus à

Bruxelles. Pourtant, les lobbyistes veulent s'en tenir à l'autorégulation. Certains, comme Daniel Guégen, fondateur du Clan Public Affairs, plaident pour la création d'un organisme professionnel sur le modèle des avocats ou des architectes.

Seule voix décalée, celle de Xavier Delacroix, président de l'association française des conseils en affaires publiques : "Les codes de conduite, c'est bien gentil, mais la vertu, ça vient rarement spontanément", lance-t-il avant de suggérer d'aller voir du côté du Québec où un commissariat au lobbying a été récemment mis en place.

Pour tenter de faire le poids face au lobbying... des lobbyistes, 50 ONG — emmenées par le Corporate Europe Observatory (CEO — observatoire européen

des entreprises), un groupe de recherches basé à Amsterdam, spécialisé dans "la lobbycracy" — se sont regroupées pour défendre la mise en place de règles de transparence et d'éthique.

"Nous n'avons pas de problème avec le lobbying en tant que tel, assure Erik Wesselius du CEO. Toutefois, ce qu'on voit à Bruxelles, c'est qu'il y a un énorme biais vers les intérêts des entreprises qui ont des accès privilégiés aux décideurs."

"Les ONG n'ont sans doute pas les mêmes moyens que nous, mais elles ont la confiance de l'opinion publique", rétorque David Earshaw, un des responsables de Burson-Marsteller, l'un des plus importants cabinets de consultants à Bruxelles. Avec ou sans règles, le lobbying a encore de beaux jours...

LE DÉBAT QUI A LONGTEMPS PARTAGÉ LES ÉCONOMISTES

Faut-il commencer par le développement économique ou par l'installation de la démocratie ?

Par quoi faut-il commencer ? Par le développement économique ou par l'installation de la démocratie ? Faut-il attendre que la prospérité débouche naturellement, avec le temps, sur la liberté qui n'est alors, en somme, qu'un luxe de riches ? Ou faut-il, au contraire, pousser les exigences de l'Etat de droit parce qu'il est un accélérateur, voire un préalable, à la croissance économique ? Le débat a longtemps partagé les économistes. Leur tendance est, par métrier, de croire que l'économie prime sur le reste. Privilégiant le développement, ils proposent donc d'aider les pays du Sud sans regarder (ou trop regarder) leurs pratiques politiques.

Les gouvernements sont eux aussi enclins à rallier cette thèse de la primauté de l'économie. Non par conviction, pour ce qui les concerne, mais par convenance. Les gouvernements du Sud ne veulent pas qu'on mette le nez dans leurs affaires. Les gouvernements du Nord veulent pouvoir jouer des relations diplomatiques d'Etat à Etat, sans conditions autres que celles qu'ils décident.

Les uns et les autres ont tort

En voici un exemple raconté par le quotidien américain le *New York Times*. L'Afrique va mal. Le Kenya a des richesses agricoles, des fleurs, des fruits et des légumes. Mais l'Etat

est rongé par la corruption. La violence est dans les rues. A Sauri, petit village du sud, un quart des habitants est infecté par le sida. Il y a six ans, Anne Omolo arrive pour prendre la direction de l'école primaire. Les 500 élèves sont miséreux, l'absentéisme est record.

Leur problème est la faim. Anne Omolo essaie de trouver de la nourriture mais la pauvreté est générale. Elle décide, avec dix autres instituteurs, d'y aller de sa poche. Comme elle ne peut nourrir tout le monde, elle doit se résoudre à l'horreur : faire un choix. Elle privilégie les deux classes les plus âgées. Comme le raconte le *New York Times*, "les autres enfants se sont mis à la fenêtre pour voir les grands manger". Le résultat ne s'est pas fait attendre. Le taux de présence des élèves remonte à 100 %. La réussite scolaire suit. Dans le district, l'école de Sauri passe de la 68^e place en 2000 à la 7^e en 2004 et, sans doute, à la 1^{re} cette année. Le village va mieux. Les agriculteurs acceptent les conseils d'agronomes. La productivité des fermes monte. Les récoltes font disparaître la faim. Sauri a été choisi comme village modèle par la Banque mondiale, avec Koraro, en Ethiopie. Les habitants recevront directement, sans passer par le gouvernement de Nairobi, 250 000 dollars d'aide annuelle pour poursuivre la modernisation de leurs petites fermes. L'éducation a été le point de départ. L'aide extérieure aussi (celle d'Anne Omolo). Mais le déblocage du développement est venu du système scolaire, en somme, d'une bonne gouvernance d'une partie (saine) des pouvoirs publics.

FONDS DITS ETHIQUES ET INVESTISSEMENTS SOCIALEMENT RESPONSABLES

Xavier Delacroix est président de l'Association française des conseils en affaires publiques (Afcap)

Si un autre monde doit être possible — ce que, d'ailleurs, disent, en privé, un certain nombre de dirigeants d'entreprise, pour lesquels les fuites en avant financières ne sont guère réjouissantes —, on doit d'abord constater que la principale force du mouvement altermondialiste est qu'il dispose du monopole de la légitimation dont ont, jusqu'ici, bénéficié les institutions traditionnelles, publiques comme privées. Il y parvient en instrumentalisant deux contradictions fondamentales de notre époque.

La première est celle de l'écart entre l'exigence démocratique et la nouvelle géographie du pouvoir, d'une part, et, de l'autre, la distance créée par l'accroissement du pouvoir humain et la responsabilité qui en découle. La seconde peut se résumer par la désormais célèbre opposition entre le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté.

Reste, alors, à donner tort à Jürgen Habermas lorsqu'il avance l'hypothèse que "l'absence de tout diagnostic éclairant sur notre époque laisse les catastrophes être la seule manière que nous ayons d'apprendre". C'est ainsi qu'il convient d'explorer deux pistes.

La première a trait à la financiarisation de l'éthique. Le capitalisme n'est pas moral — par essence ou par destination, et les dialogues engagés, de façon plus ou moins contrainte, par les entreprises avec les ONG relèvent rarement d'une grâce soudaine. Ils appartiennent à la longue série des adaptations darwiniennes d'un organisme à son environnement. Dont acte. On est là dans le registre, sinon de la survie, du moins de la réappropriation des contraintes externes par les acteurs du cercle libéral, — ce que l'on peut baptiser financiarisation de l'éthique.

La judiciarisation de la morale

La naissance des fonds dits "éthiques", et plus généralement de l'investissement socialement responsable (ISR), qui rassemble des valeurs d'entreprises ayant un comportement conforme à un cahier des charges précis (engagement en matière de respect de l'environnement, de responsabilité sociale...), nourrit cette approche.

L'autre piste relève de la judiciarisation de la morale. Longtemps stigmatisée comme supput d'un "ordre bourgeois", la justice et le recours aux tribunaux sont devenus l'objet de toutes les attentions de l'univers "alter". Objectif ? Obtenir la sanction des dysfonctionnements du système à travers des condamnations, qui non seulement stigmatisent l'image mais encore imposent des réparations pécuniaires aux montants parfois très élevés.

L'exigence de justice trouve désormais à s'épanouir sur un spectre de plus en plus large, allant du Tribunal pénal international et de la Cour pénale internationale à une montée en puissance des demandes d'actions collectives. La demande de justice reste plutôt abstraite, mais elle se traduit par une réelle demande de droit, qui apparaît désormais comme le substitut d'un réformisme dont le politique semble vouloir s'exonérer.

Néanmoins, il ne faut pas surestimer les vertus de l'autorégulation sociale. Cette invisible "main sociale" qui, à l'image d'une savante mécanique des fluides, permet à une société civile, encore balbutiante il y a vingt ans, de prendre le relais d'une puissance publique défaillante, ne saurait cependant pourvoir aux besoins traditionnellement pris en charge par l'Etat. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Etat demeure le seul recours valide.

Interpol envisage d'établir un institut anti-corruption en Autriche

La police criminelle internationale (Interpol) a annoncé à Vienne des plans pour mettre en place une académie anti-corruption en Autriche.

L'académie, qui serait connue comme l'Académie anti-corruption d'Interpol, sera installée à Vienne ou ailleurs près de la capitale autrichienne, ont indiqué le secrétaire général d'Interpol, Ronald K.

Noble, et la ministre autrichienne de l'Intérieur, Liese Prokop, lors d'une conférence de presse.

Cette académie, où du personnel suivra une formation dans les connaissances sur la lutte contre la corruption, pourrait ouvrir en septembre 2007.

La première année, environ 75 à 150 étudiants de la police, de la justice et des secteurs gouvernementaux de différents pays suivront une formation, et les instructeurs seront des experts venus des 184 pays membres d'Interpol, ont-ils précisé.

Ces plans ont toujours besoin d'obtenir une approbation lors de la convention d'Interpol prévue en septembre 2006 à Rio de Janeiro, au Brésil.

Cette académie pourrait être un centre unique de recherche et de formation sur la lutte contre la corruption dans le monde, selon les deux responsables.

A nos lecteurs

Le Soir corruption ne paraîtra pas durant le mois d'août. Le prochain rendez-vous est fixé au lundi 4 septembre 2006.